

que deux pour cent de ce qu'on y transporte, tandis que les effets, expédiés pour Dantzic, devront payer douze pour cent à la Douane Prussienne, l'on porte au commerce Dantzikois un coup, dont, quelque temporaire qu'il fût, les effets seroient nécessairement mortels. Le magistrat, pénétré de la triste importance de la nouvelle, convoqua samedi, 11 de ce mois, les trois ordres à l'hôtel-de-ville, pour délibérer à ce sujet. En attendant, le troisième ordre, qui représente le corps de la bourgeoisie, n'en fut pas plutôt informé, que le mécontentement éclata, & qu'il fut résolu de s'opposer de toutes ses forces à une mesure, que les Dantzikois jugent vifér directement à leur ruine; d'écrire en conséquence au roi de Pologne & de lui déclarer rondement „ que, si la cour de Varsovie abandonne en cette occasion la ville de Dantzic, „ & ne la maintient pas dans la conservation „ de ses droits & privilèges, dont elle a déjà „ été dépouillée en partie, elle sera dans le cas „ de pourvoir par elle-même à son salut „. Le troisième ordre ayant porté ce vœu dans la délibération, le magistrat ne put approuver des expressions si dures & une déclaration aussi tranchante : il voulut les radoucir; mais la bourgeoisie persista à vouloir les conserver. Toute la journée du 11, la nuit suivante même, le dimanche 12 & le lundi 13 se sont passés en débats & en discussions continuelles : le troisième ordre ne s'est point départi de son sentiment; & l'indignation dont il est rempli à la vue des moyens employés contre la ville, l'a rendu sourd à toutes les représentations sur les suites que pourra avoir sa démarche : il a consenti seulement à ce qu'on modérât la vivacité de ses expressions. Ayant fait inviter le magistrat & l'or-